

Rapport du Président

Commission permanente du
vendredi 9 octobre 2020

10^{ème} Commission**N° CP-2020-9-10-4****Service instructeur**

DGA développement humain et solidarité - Service
insertion et stratégie

Service consulté

**POLITIQUE DEPARTEMENTALE D'INSERTION :
CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE DEPARTEMENT ET POLE EMPLOI
DANS LE CADRE DE L'ACCOMPAGNEMENT ET DES ACTIONS COMMUNES
VISANT A SOUTENIR L'INSERTION PROFESSIONNELLE**

Résumé : Depuis la mise en place du revenu de Solidarité active en 2009, la loi reconnaît Pôle emploi en tant que partenaire prépondérant de la politique départementale d'insertion.

En effet, l'accès à l'emploi des haut-rhinois, notamment des Bénéficiaires du rSa (BrSa), particulièrement fragilisés sur le marché du travail, est un enjeu prioritaire pour le Département. Une collaboration nourrie et opérationnelle entre les services de Pôle emploi et du Département s'avère essentielle sur notre territoire.

Ainsi, plusieurs conventions ont été signées pour la mise en œuvre des modalités de partenariat entre les deux institutions, la dernière en date de 2017, a été prolongée par avenants pour les années 2018 et 2019. Elle porte principalement sur l'accompagnement global des demandeurs d'emploi, dont les bénéficiaires du rSa.

Dans la continuité, il est proposé la conclusion d'une nouvelle convention de partenariat pour les années 2020 et 2021 entre le Département et Pôle emploi, ainsi que celle d'un protocole « Règlement Général de Protection des Données (RGPD) » afférent.

Ce rapport n'a pas d'incidence financière pour le Département.

Depuis sa mise en place en 2014 par les Départements et Pôle emploi, l'accompagnement global destiné aux demandeurs d'emploi les plus fragiles (bénéficiaires des minima sociaux ou non, rencontrant des difficultés sociales et professionnelles) a démontré tout son intérêt pour une meilleure insertion dans l'emploi durable. Pôle emploi et le Département du Haut-Rhin développent ce dispositif depuis janvier 2015.

1 - Principes de l'accompagnement global et éléments de bilan

L'accompagnement global prend en compte l'ensemble des obstacles et freins que certains demandeurs d'emploi peuvent rencontrer dans leur recherche d'emploi du fait de difficultés liées au logement, à la santé, à la mobilité, à leur situation personnelle, familiale et financière. Le conseiller de Pôle emploi dédié à 100 % à cette activité et le professionnel du travail social du Département (ou d'une structure financée dans le cadre de la politique départementale d'insertion comme le Ciarem et Aléos) coordonnent leurs actions pour apporter aux demandeurs d'emploi des réponses personnalisées et complémentaires. Leurs interventions ont pour but de lever ou réduire les difficultés sociales et professionnelles afin de faciliter le retour à l'emploi, l'accès à une formation et une plus grande autonomie. Si la personne perçoit le revenu de Solidarité active (rSa), le conseiller de Pôle emploi est le référent rSa ; il accompagne de façon intensive le demandeur d'emploi et maintient son suivi jusque dans l'emploi.

De manière générale, selon les données de Pôle emploi, l'accompagnement global augmente de 27 % le taux de retour à l'emploi durable au cours des 6 mois qui suivent l'entrée dans le dispositif. De plus, les enquêtes évaluatives menées dans le Grand-Est montrent que le taux de satisfaction des demandeurs d'emploi pour cet accompagnement intensif réalisé par le conseiller, en articulation avec un travailleur social, est élevé : entre 80 et 85 % depuis sa mise en œuvre.

A fin décembre 2019, dans le Haut-Rhin, 1 098 demandeurs d'emploi étaient en accompagnement global (réalisé par 16 conseillers, soit 14 ETP), soit une hausse de 28,9 % par rapport à la même période de l'année précédente. La population accompagnée concerne légèrement plus de femmes (51 %) que d'hommes (49 %). 26 % des personnes accompagnées ont une durée d'inscription à Pôle emploi supérieure à 24 mois et 26 % d'entre elles ont 50 ans et plus. 57 % des demandeurs d'emploi sont bénéficiaires du rSa et 19% de l'Allocation de Solidarité Spécifique (ASS) versée par Pôle emploi.

Dans le Haut-Rhin, le taux d'accès à l'emploi, 12 mois après l'entrée en accompagnement global, est égal à 59,4 % (demandeurs d'emploi entrés dans le dispositif entre octobre 2017 et septembre 2018).

Dans le cadre de la Stratégie Nationale de Prévention et de Lutte contre la Pauvreté (SNPLP), l'Etat a décidé de renforcer ce dispositif et de le rendre encore plus efficace. En 2019, l'objectif national était d'augmenter de près de 43 % le nombre de personnes accompagnées et d'améliorer leur retour à l'emploi.

Ainsi, le nouveau protocole national de l'approche globale (Assemblée des Départements de France – Délégation Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle - Pôle emploi) signé en avril 2019 (décliné en convention locale Pôle emploi et Département du Haut-Rhin, objet du présent rapport) définit les conditions qui doivent être réunies dans chaque département pour renforcer la collaboration entre Pôle emploi et les Départements.

Comme le précédent protocole national, l'approche globale de l'accompagnement continue de se structurer autour de 3 principaux axes de coopération (description ci-dessous au point 2), auxquels se rajoutent le développement d'initiatives complémentaires, afin d'améliorer l'accès à l'emploi des publics visés (description ci-dessous en point 3).

2 - Rappel des champs d'intervention de Pôle emploi dans le cadre de la politique départementale d'insertion et nouvelles perspectives

L'axe 1 : L'accès aux ressources sociales et professionnelles du territoire mis à disposition pour les intervenants sociaux et les conseillers emploi.

Réalisé par Pôle emploi en lien avec le Département, ce catalogue contient 420 ressources sur les thématiques qui constituent les principaux freins connexes à l'emploi identifiés (mobilité, difficultés financières, logement, santé...), mises à jour et complétées régulièrement. Concomitamment, les outils « d'Emploi store », portail de services numériques de Pôle emploi, sont accessibles à tous.

L'axe 2 : La mise en œuvre d'un accompagnement global (détails et résultats ci-dessus en point 1). Les objectifs en 2020 sont de réduire encore les délais d'entrée en accompagnement pour une prise en charge plus rapide, de garantir la possibilité d'accès à l'accompagnement global pour tous les demandeurs d'emploi qui en ont besoin (qu'ils soient bénéficiaires du rSa ou non), d'associer à la mise en œuvre de l'accompagnement global d'autres acteurs du champ social du territoire.

L'axe 3 : la mise en œuvre d'un accompagnement social exclusif pour les demandeurs d'emploi qui rencontrent des difficultés sociales bloquant de façon manifeste leur recherche d'emploi, en inscrivant ceux-ci dans une logique de parcours global. Les travailleurs sociaux de la Direction des Territoires de la Solidarité (DTS) orientent ces personnes vers cet accompagnement social exclusif.

3 - Autres axes complémentaires

- Sécuriser les échanges de données nécessaires à l'accompagnement des bénéficiaires du rSa.

Deux conventions régissent à ce jour ces échanges de données. La première, datant de 2016, est une convention relative aux modalités d'échanges de données portant sur l'orientation et l'accompagnement des bénéficiaires du rSa. La seconde est une convention portant mise à disposition mensuelle des listes de bénéficiaires du rSa demandeurs d'emploi au Département ; elle est en vigueur du 1^{er} août 2017 au 31 juillet 2021.

Aujourd'hui à la faveur de la présente convention de partenariat, il est proposé d'y adjoindre un protocole dédié au Règlement Général de Protection des Données (RGPD). Ce protocole a pour vocation d'encadrer l'échange de données et de fixer les obligations des parties entre elles et vis-à-vis des personnes physiques dont les données personnelles sont traitées.

- Promouvoir le développement des pratiques contribuant à l'insertion des publics les plus fragiles, notamment, par l'amélioration de l'inclusion numérique, la facilitation des mobilités géographiques, la réalisation d'actions conjointes pour favoriser les recrutements autant que de besoin et en fonction des opportunités locales ou dans des secteurs d'activité ciblés (ex. vendanges, « Christmas job » pour les métiers de la restauration et du commerce), la promotion des profils de bénéficiaires du rSa par les leviers que sont les contrats aidés, la participation conjointe aux instances partenariales tels que les Comités Techniques d'Animation (CTA) et les Comités de Pilotage relatifs à l'Insertion par l'Activité Economique (IAE)...

Cette structuration autour d'axes de travail complémentaires est d'autant plus importante que la crise sanitaire a ralenti le processus de développement des actions exposées, précarisé la population active et contribué à l'augmentation du nombre de demandeurs d'emploi en 2020.

Ces propositions et leurs conditions de mise en œuvre pour garantir une mobilisation optimale et améliorer l'accompagnement global et ses résultats, sont exposées en détail dans la convention ci-jointe.

La 10^{ème} Commission a émis un avis favorable lors de sa réunion du 25 septembre 2020.

En conclusion, il est proposé :

- d'approuver la convention de collaboration « Approche globale de l'accompagnement et actions communes visant à soutenir les actions d'insertion professionnelles entre le Département du Haut-Rhin et Pôle emploi pour l'accès à l'emploi des demandeurs rencontrant des freins sociaux et professionnels », pour la période du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2021, ainsi que ses annexes, et de m'autoriser à la signer
- d'approuver le protocole de coopération entre Pôle emploi et le Département du Haut-Rhin dans de cadre l'accompagnement global, portant « Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) » et de m'autoriser à le signer.

Tous ces documents sont joints au présent rapport.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.


LE PRESIDENT

Remy WITH